

Concours de bibliothécaire territorial - session 2011

Rapport de la présidente du jury

Le cadre national

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les Centres de gestion sont en charge de l'organisation de l'ensemble des concours de la fonction publique territoriale de catégorie A (à l'exception des A+), y compris le concours de bibliothécaire territorial (loi n°2007-209 du 19 février 2007).

Les principes suivants ont été définis pour le concours de bibliothécaire :

- une organisation à l'échelle interrégionale

Le CDG69 organise le concours pour les besoins des collectivités territoriales des régions Rhône-Alpes et Auvergne.

Inter-région	CDG organisateur
Grand Sud Ouest	CDG33 (Gironde)
Grand Ouest	CDG35 (Ille-et-Vilaine)
Nord Pas-deCalais / Picardie	CDG59 (Nord)
Ile-de-France / Centre	CIG Grande Couronne
Grand Est	CDG54 (Meurthe-et-Moselle)
Provence-Alpes Côte d'Azur	CDG04 (Alpes de Hte Provence)
Rhône-Alpes / Auvergne	CDG69 (Rhône)

- une périodicité du concours de trois ans, identique à celle retenue précédemment par le CNFPT,

- un calendrier commun aux CDG organisateurs pour la période d'inscription et la date des épreuves écrites

Période de retrait des dossiers d'inscription	du 15 février au 23 mars 2011
Période de dépôt des inscriptions	du 15 février au 31 mars 2011
Dates des épreuves écrites	25 mai 2011

- des cadrages d'épreuves et des sujets d'écrits nationaux.

Les notes de cadrage des épreuves du concours sont en ligne sur le site internet des CDG. Les sujets des épreuves écrites étaient communs à l'ensemble des CDG organisateurs.

Le concours Rhône-Alpes / Auvergne

Le calendrier

Suite aux épreuves écrites, le concours organisé par le CDG69 pour l'inter-région Rhône-Alpes / Auvergne s'est déroulé selon le calendrier suivant, conforme à l'arrêté d'ouverture du 22 novembre 2010 :

Jury d'admissibilité	13 septembre 2011
Résultats d'admissibilité	16 septembre 2011
Epreuves d'admission	du 10 au 18 octobre 2011
Jury d'admission	4 novembre 2011
Résultats d'admission	8 novembre 2011

La composition du jury

Le jury était composé de six membres : deux membres de chacun des trois collèges représentant les élus, les personnalités qualifiées et les fonctionnaires territoriaux. Il était présidé par Mme Catherine Herbertz, conseillère régionale Rhône-Alpes. La vice-présidence était assurée par Madame Agnès AUDOIN, conservateur territorial à la ville de Lyon.

Les principaux chiffres de la session

Les tableaux suivants présentent les principales données de la session 2011 du concours organisée par le CDG69, comparées à celles de la session 2008 organisée par le CIC Sud-Est (CNFPT).

CDG69 (Rhône-Alpes, Auvergne) – session 2011

Spécialité Bibliothèque (aucun poste ouvert en « Documentation »)			
	Interne	Externe	Total
POSTES* <i>*Bascule possible dans la limite de 15%</i>	7	14	21
INSCRITS	195	377	572
PRESENTS à l'ensemble des deux épreuves écrites (en % des inscrits)	158 (81%)	233 (61,8%)	391 (68,4%)
ADMISSIBLES (seuil d'admissibilité)	18 (12,00)	30 (11,16)	48
ADMIS (seuil d'admission)	8 (13,00)	13 (12,5)	21

CIC Sud EST (Rhône Alpes, Auvergne, Languedoc-Roussillon, PACA, Corse)
session 2008

	Spécialité Bibliothèque			Spécialité Documentation		
	Interne	Externe	Total	Interne	Externe	Total
POSTES	20	46	66	3	7	10
INSCRITS	325	1022	1347	27	110	137
PRESENTS	225 (69%)	528 (51,7%)	753 (55,9%)	16	37	53
ADMISSIBLES	41	94	135	8	7	15
ADMIS	25	41	66	4	3	7

Le concours 2011 organisé par le CDG69 était ouvert dans la seule spécialité « Bibliothèque », pour un total de 21 postes (aucun poste ouvert dans la spécialité « Documentation »).

Pour cette spécialité Bibliothèque, en tenant compte du fait que le périmètre d'organisation du CIC Sud-Est correspondait à environ le double du point de vue démographique de la zone d'organisation du CDG69, la session 2011 se caractérise par une nette baisse des inscriptions au concours externe et une légère augmentation au concours interne. Le taux de présence est, dans les 2 voies, nettement plus élevé en 2011 qu'en 2008. Du fait par ailleurs du nombre limité de postes ouverts, la sélectivité du concours est plus importante en 2011 : 22 candidats présents pour 1 poste au concours interne (11,2 en 2008) et 17 candidats présents pour 1 poste au concours externe (11,4 en 2008).

Parmi les candidats aux épreuves écrites, le choix de la discipline « Lettres et sciences humaines » (épreuve de note de synthèse) est largement prédominant. Ce choix témoigne du fait que le profil des candidats au concours - et au métier - de bibliothécaire territorial reste majoritairement littéraire, les candidats avec une formation en sciences juridiques, politiques et économiques et plus encore en sciences exactes et naturelles étant en comparaison peu nombreux.

SESSION 2011
CHOIX DE LA DISCIPLINE POUR L'ÉPREUVE DE NOTE DE SYNTHÈSE
(sur les candidats présents)

	Interne	Externe	Total
Lettres et sciences humaines	134	210	344
Sciences exactes et naturelles et techniques	18	16	34
Sciences juridiques, politiques et économiques	6	14	20

Le profil des candidats

Les données statistiques suivantes portent sur les candidats présents aux épreuves écrites.

- **sexe** : les femmes représentent 76,5% des candidats au concours externe, 81% au concours interne.
- **âge** : les 20-29 ans sont la tranche d'âge la plus représentée au concours externe (61% des candidats), les 30-39 ans, la tranche d'âge la plus représentée au concours interne (50,5%).
- **niveau d'étude** : 61,6% des candidats du concours externe déclarent un diplôme de niveau II (licence ou master 1) et 38,4% un diplôme de niveau I (Master 2 ou doctorat). 27,3% des candidats du concours interne déclarent un diplôme de niveau III ou inférieur, 60% un diplôme de niveau II et 12,66% un diplôme de niveau I.
- **origine géographique** : la grande majorité des candidats sont domiciliés dans les régions Rhône-Alpes ou Auvergne. 8% des candidats du concours externe et 7% des candidats du concours interne sont domiciliés hors inter-région.
- **situation professionnelle** : 31,5% des candidats au concours externe ont un statut d'étudiant, 24,2% sont en recherche d'emploi, 16,67% exercent dans la fonction publique territoriale, 10% ont un emploi dans le secteur privé. Les candidats du concours interne sont issus à 89,5% de la fonction publique territoriale et à 10,5% de la fonction publique d'Etat. Les assistants qualifiés de conservation du patrimoine et des bibliothèques représentent 60,1% des candidats de la voie interne, les assistants 19,59%, les adjoints du patrimoine 3,8%, de même que les bibliothécaires non titulaires.

Les épreuves d'admissibilité

Les épreuves écrites se sont déroulées dans deux centres d'examen : Clermont-Ferrand, pour les candidats originaires des départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire, du Puy de Dôme et des départements limitrophes à la région Auvergne, et Lyon pour les autres candidats, originaires principalement de la région Rhône-Alpes.

Les épreuves écrites ont fait l'objet d'une double correction, ainsi que le prévoient les dispositions réglementaires.

Les sujets complets sont en ligne sur le site internet du CDG69, rubrique concours et examen. <http://www.cdg69.fr/>

Composition portant sur l'organisation des bibliothèques, la bibliothéconomie, l'économie du livre, la sociologie des pratiques culturelles (concours externe ; durée : 3 h ; coef. 2)

Sujet : « Aujourd'hui, il semble difficile de concevoir une société juste qui ne soit pas une société de lecteurs et de lectrices ».

Remarques des correcteurs :

Le sujet, classique, a donné lieu à beaucoup de banalités. Rares sont les candidats qui ont su proposer des analyses pertinentes et originales et qui ne se sont pas contentés d'exemples convenus. A noter qu'il est étonnant de voir que les candidats traitent encore Internet comme une nouveauté ! Dans l'ensemble, les candidats ont pêché par deux aspects : des considérations vagues sur la lecture et la démocratie, un traitement du sujet très théorique, peu raccordé à des enjeux professionnels. Peu de références professionnelles documentaires sont citées. Dans l'ensemble la forme est correcte, les candidats maîtrisent globalement l'écrit et la méthodologie de l'épreuve, mais de trop nombreuses fautes d'orthographe sont à déplorer dans certaines copies.

Etude de cas portant sur les aspects de la gestion d'une bibliothèque (concours interne ; durée : 4 h ; coef. 3)

Thématique : Comment développer la bibliothèque comme lieu de ressource en matière de formation et d'auto-formation, en partenariat avec le réseau d'acteurs présents sur le territoire ?

Remarques des correcteurs :

Le sujet, relativement simple, a été bien compris et ses enjeux bien cernés en général. On

retrouve cependant trop fréquemment dans les copies un plan-type (état des lieux, objectifs, propositions). Les éléments de contexte sont diversement utilisés : les candidats se contentent trop souvent de paraphraser le sujet, au lieu d'utiliser les éléments de façon appropriée au cours du devoir. Les candidats ne prennent pas suffisamment la mesure de l'exercice de l'étude de cas et se rapprochent trop d'une forme type « dissertation » ou « note de synthèse », entraînant des propos trop généraux sur la mission formation des bibliothèques et des propositions insuffisamment précises et étayées. Peu de devoirs témoignent de la maîtrise d'une démarche projet : phasage, priorités énoncées, communication, évaluation.

Note de synthèse (concours externe, durée : 4 h ; coef. 2 ; concours interne : durée : 3 h ; coef. 2).

- Lettres et sciences humaines

Concours externe : La censure en bibliothèque

Concours interne : La littérature jeunesse et son influence sur la lecture

- Sciences exactes et naturelles et les techniques

Concours externe : L'éthique de l'expérimentation animale

Concours interne : La gestion de la biodiversité urbaine par les collectivités territoriales

- Sciences juridiques, politiques et économiques

Concours externe : La réforme de la protection de l'enfance

Concours interne : La mutualisation des services

Remarques des correcteurs :

Globalement, les candidats se sont pliés aux exigences formelles de l'exercice (en-tête, plan matérialisé, etc.), rappelées dans la note de cadrage. Dans la voie interne, où l'épreuve a une durée de 3 heures au lieu de 4 heures en externe, beaucoup de candidats ont eu des difficultés à traiter le sujet dans les délais impartis. D'une manière générale, beaucoup de candidats n'ont pas su problématiser réellement leur sujet, se contentant de reprendre le plan suggéré par l'intitulé de l'épreuve. Toutefois, quelques copies se détachent du lot, les enjeux du sujet étant clairement identifiés et bien mis en valeur.

L'admissibilité

A l'issue de la correction des épreuves écrites, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats admissibles.

Pour le concours externe, le jury a fixé un seuil à 11,16/20 et déclaré admissibles 30 candidats.

Au concours interne, le jury a fixé le seuil à 12/20 et déclaré admissibles 18 candidats.

Lors de cette réunion, le jury s'est prononcé sur le cas de trois copies portant des signes distinctifs, notamment l'utilisation de surligneur et d'encre de couleur. Considérant que l'interdiction de tout signe distinctif sur les copies était indiqué de manière claire aux candidats sur un document joint à leur convocation et sur le sujet lui-même, le jury a décidé de ne pas noter ces copies, entraînant l'élimination des candidats.

Les épreuves d'admission

Les épreuves d'admission se sont déroulées dans les locaux du CDG69 à Sainte-Foy-lès-Lyon.

L'épreuve orale de conversation à partir d'un texte (*concours externe et interne. Préparation : 30 mn, durée : 30 mn dont 10 mn environ de commentaires et 20 mn d'entretien, coef. 3*)

Conformément à l'intitulé de l'épreuve, les textes sélectionnés par le jury portaient sur des grands thèmes de l'actualité intellectuelle, culturelle, économique et sociale, sur les relations

des bibliothèques avec leur environnement ou sur les principes généraux de l'organisation administrative de l'Etat et des collectivités territoriales, ainsi que de la fonction publique territoriale. Les textes permettaient d'apprécier l'aptitude du candidat à élaborer une réflexion structurée, son intérêt et sa motivation pour des problématiques qu'un futur bibliothécaire ne saurait ignorer, et sa capacité à les comprendre.

Le candidat disposait de 10 mn pour présenter son commentaire. S'ensuivait une conversation de 20 mn environ sur le texte ou l'exposé du candidat ainsi que sur le cadre d'exercice des missions d'un bibliothécaire territorial et la motivation du candidat.

Les membres du jury soulignent que le niveau global des candidats s'est révélé décevant au concours externe, plus satisfaisant au concours interne. Le jury regrette d'abord que beaucoup de candidats ne manifestent aucune distance critique à l'égard du texte qui leur est soumis. Il est attendu dans le cadre de cette épreuve que les candidats sachent se positionner et faire preuve de leur capacité à produire une réflexion personnelle, sur des sujets en rapport avec des enjeux professionnels. Les candidats doivent utiliser le texte pour problématiser un thème, valoriser des connaissances, mettre en valeur une réflexion...

Certains candidats, par ailleurs, ne semblent pas avoir conscience qu'ils candidatent à un concours de catégorie A. Les candidats doivent démontrer qu'ils sont en capacité d'accéder à un poste d'encadrement et d'assumer les missions et responsabilités inhérentes à ce positionnement.

L'épreuve orale facultative d'interrogation sur le traitement automatisé de l'information (préparation, 20 mn, durée : 20 mn, coefficient 1 – seuls les points au-dessus de 10/20 sont pris en compte pour l'admission)

Trois candidats admissibles au concours externe et huit candidats admissibles au concours interne ont présenté l'épreuve qui comporte un programme réglementaire en 3 parties. L'épreuve a été conduite par deux examinateurs spécialisés, qui ont formulé les observations suivantes :

1) Les aspects techniques : c'est la partie du programme la moins maîtrisée par les candidats. Les notions sur les équipements informatiques sont dans l'ensemble très succinctes. Ils sont utilisateurs des équipements et des logiciels mais maîtrisent peu la terminologie et les différentes notions techniques.

2) L'informatique et les nouvelles technologies de la communication appliquées à la spécialité choisie : c'est la partie du programme la mieux maîtrisée. Les candidats sont dans leur cœur de métier, ils en maîtrisent les outils et l'organisation. Peu de candidats se sont positionnés, dans leur réponse, en tant qu'encadrants d'une équipe ou d'une structure. Beaucoup ont eu le souci de mettre en valeur la prise en compte des besoins du public.

3) Le droit du traitement et de la communication de l'informatique : les candidats sont sensibilisés aux obligations mais sans les approfondir. Ils connaissent l'existence du cadre juridique et des institutions en charge de ce cadre. Ils savent qu'il y a des règles à respecter et des actions à mettre en œuvre mais ils ne pensent pas qu'il est de leur responsabilité de le faire. Peu sont capables d'expliquer les objectifs de ces réglementations et peu connaissent les sanctions encourues en cas de non respect ou de non mises en œuvre des actions visant au respect du droit.

L'épreuve écrite facultative de langue (durée : 2 h, coefficient 1 – seuls les points au-dessus de 10/20 sont pris en compte pour l'admission)

Cette épreuve comporte la traduction :

- soit, sans dictionnaire, d'un texte dans l'une des langues étrangères suivantes au choix du candidat : anglais, allemand, italien, espagnol, grec, portugais, néerlandais, russe ou arabe moderne,

- soit, avec dictionnaire, d'un texte dans l'une des langues anciennes suivantes : latin, grec.

Concernant les langues vivantes, le choix du texte ainsi que l'évaluation des candidats se sont basés, conformément à la note de cadrage, sur le niveau B2 du CECRL (cadre européen commun de référence pour les langues) - soit un niveau baccalauréat de LV1. Les

textes proposés, d'une longueur d'une page à une page et demi, portaient sur des thématiques présentant un intérêt pour un futur bibliothécaire.

L'anglais est la langue majoritairement choisie par les candidats (70% des candidats admissibles inscrits à l'épreuve).

Les résultats sont dans l'ensemble satisfaisants, témoignant du bon niveau des candidats inscrits. 33 candidats sur 37 obtiennent une note strictement supérieure à 10/20. Certains candidats obtiennent d'excellentes notes, leur permettant d'engranger des points supplémentaires précieux pour l'admission.

L'admission

Le jury s'est réuni à l'issue des épreuves le 4 novembre 2011 pour arrêter la liste des candidats admis.

Compte tenu des résultats de l'ensemble des épreuves et du nombre de postes, le jury a fixé un seuil d'admission à 13/20 au concours interne et à 12,5/20 au concours externe.

Le jury a décidé de transférer un poste du concours externe vers le concours interne. 8 candidats sont ainsi déclarés admis au concours interne et 13 au concours externe.

Le profil des lauréats

- **sexe** : les femmes représentent la totalité des lauréats du concours externe et 6 lauréats sur 8 au concours interne.

- **âge** : 9 des 13 lauréats du concours externe ont moins de 30 ans. Au concours interne, la majorité des lauréats (5 sur 8) a entre 30 et 39 ans.

- **niveau d'étude** : au concours externe, 9 des 13 lauréats sont titulaires d'un diplôme bac+5 (soit 69,2%, à comparer avec la proportion de 38,4% des candidats présents). 2 lauréats du concours interne sont titulaires d'un diplôme bac+5 et 5 d'un diplôme bac+3 ou 4.

- **origine géographique** : 12 des 13 lauréats du concours externe ainsi que les 8 lauréats du concours interne sont domiciliés dans les régions Rhône-Alpes ou Auvergne.

- **situation professionnelle** : 5 lauréats du concours externe ont un statut d'étudiant, 2 sont en recherche d'emploi, 3 exercent comme titulaire ou contractuel dans la fonction publique territoriale. Les 8 lauréats du concours interne exercent dans la FPT en tant que titulaires, 6 comme assistants qualifiés de conservation du patrimoine et des bibliothèques, 2 comme assistants et 1 comme adjoint du patrimoine.

Fait à Sainte-Foy-lès-Lyon, le 21 février 2012

La Présidente du jury,
Catherine HERBERTZ
Conseillère régionale, Région Rhône-Alpes

Concours de bibliothécaire territorial – session 2011

Notation des épreuves d'admissibilité

Concours externe

Epreuve	Candidats notés	Palette des notes	Notes < à 5	en % des présents	Notes > ou = à 10	en % des présents	Note moyenne
Composition	233	0,17 à 15,32	40	17,17%	47	20,17%	7,61
Note de synthèse en « Lettres et sciences humaines »	209	1,00 à 15,00	37	17,70%	67	32,06%	8,21
Note de synthèse en « Sciences exactes et naturelles et les techniques »	16	2,50 à 12,00	3	18,75%	3	18,75%	7,33
Note de synthèse en « Sciences juridiques, politiques et économiques »	15	4,00 à 12,00	2	13,33%	4	26,67%	7,87

Concours interne

Epreuve	Candidats notés	Palette des notes	Notes < à 5	en % des présents	Notes > ou = à 10	en % des présents	Note moyenne
Etude de cas	18	5,00 à 17,00	0	0%	10	55,56%	10,61
Note de synthèse en « Lettres et sciences humaines »	134	2,00 à 16,00	9	6,72%	50	37,31%	8,90
Note de synthèse en « Sciences exactes et naturelles et les techniques »	18	4,00 à 10,50	3	16,67%	2	11,11%	7,24
Note de synthèse en « Sciences juridiques, politiques et économiques »	6	6,00 à 10,00	0	0%	2	33,33%	8,33

Notation des épreuves d'admission

Epreuve obligatoire de conversation

Voie	Candidats présents	Palette des notes	Notes > ou = à 10	en % des présents	Note moyenne
Concours externe	29	4,00 à 17,00	18	62,07%	10,72
Concours interne	18	5,00 à 17,00	10	55,55%	10,61

Epreuve facultative de Traitement automatisé de l'information (concours externe et interne)

Voie	Candidats présents	Palette des notes	Notes > ou = à 10	en % des présents	Note moyenne
Concours externe et interne	8	9,00 à 15,00	6	75%	11,7

Epreuve facultative de langue (concours externe et interne)

	Allemand		Anglais		Espagnol		Italien		Portugais		Latin	
Total candidats présents	3		26		1		5		1		1	
	> 10	note moy.	> 10	note moy.	> 10	note moy.	> 10	note moy.	> 10	note moy.	> 10	note moy.
Concours externe	2	14,25	15	13,63	1	17	2	11,33	1	17	1	14
Concours interne	1	15	8	13,25			2	14,50				